



ACADÉMIE D'ORLÉANS-TOURS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DEC 3 – bureau des concours
N° 025 - 2024

Affaire suivie par :
Cyrielle ZAAFANE
Tél : 02 38 79 46 19
Mél : cyrielle.zaafane@ac-orleans-tours.fr

Division des examens et concours

Orléans, le 4 avril 2024

Le Secrétaire général

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée relative aux droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 23 mars 2007 relatif aux règles générales d'organisation et la nature des épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs de 1^{ère} classe des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 30 mars 2007 modifié fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 portant délégation de certains pouvoirs de recrutement et de gestion d'agents relevant des ministres chargés des affaires sociales, de la santé, des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 2 février 2024 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le deuxième grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie C ;

Arrête

Article 1 : Le jury chargé, au titre de la session 2024, du concours commun de recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe des ministères de l'éducation nationale et de la jeunesse, de l'agriculture et de la pêche, et de la justice, est constitué comme suit :

Président : Monsieur Jean-François PIERRE, Administrateur de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

Vice-présidente : Madame SANCHIS Angéline, Personnel de direction, Collège Charles Desvergnès

Est adjointe au jury pour les bénéficiaires de l'obligation d'emploi : Madame Alexandra NALLET, Ingénieure d'études hors classe, Rectorat de l'académie d'Orléans-Tours

Sont désignés membres du jury les personnes dont les noms figurent en annexe.

Article 2 : Le Secrétaire général de l'académie d'Orléans-Tours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Secrétaire général de la région académique


Stéphane LE RAY

Examinateur	Établissement	Corps grade
AUBIN CLAUDINE	Lycée général et technologique Pierre et Marie Curie CHATEAUROUX CEDEX	ATTACHE D'ADMINISTRATION
BERGE XAVIER	Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires ORLEANS CEDEX 2	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENS. SUPERIEUR
BERRUE CORINNE	Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret ORLEANS CEDEX 1	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
BESSON MYRIAM	Collège Lucie Aubrac VILLEMANDEUR	ATTACHE D'ADMINISTRATION
BONNEUIL CHLOE	Collège Jean Moulin ST AMAND MONTROND	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
BONTEMPS LOIC	Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Cher BOURGES CEDEX	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
BOURGOIN ANNE-SOPHIE	Collège Pierre Mendès France CHECY	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
CHAUSSET SOPHIE	Lycée professionnel Les Charmilles - Lycée des métiers des services à la personne et du tertiaire CHATEAUROUX CEDEX	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
CHAUVET FREDERIC	EPLPPA LOIRET CHER CANTON DES 2 VALLEES A	ATTACHE D'ADMINISTRATION
CLAVE LAURENCE	Rectorat Académie Orléans-Tours ORLEANS CEDEX 1	ATTACHE D'ADMINISTRATION
CLERC BERENGERE	Collège Maurice de Vlaminck BREZOLLES	PERSONNEL DE DIRECTION CLASSE NORMALE
COMBES STEPHANE	Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Indre CHATEAUROUX	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
COUNIL STEPHANE	Collège Max Jacob ST JEAN DE LA RUELE	PERS DIRE CLAS NORM
COUPU JEAN-FRANCOIS	Lycée professionnel d'Arsonval - Lycée des métiers d'art, de l'aménagement de l'espace et de la communication JOUE LES TOURS CEDEX	ATTACHE D'ADMINISTRATION
DAILLOUX MATHILDE	TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BLOIS	GREFFIER
GALLET EMMANUEL	Collège Jeanne d'Arc ORLEANS	ATTACHE D'ADMINISTRATION
LAGNET PHILIPPE	Collège Louis Pergaud STE SEVERE SUR INDRE	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
LEBRUN-SANCHEZ VERONIQUE	Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Loiret ORLEANS CEDEX 1	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE EXCEPTIONNELLE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
MAJERI MEHDI	Collège Montesquieu ORLEANS CEDEX 2	ATTACHE D'ADMINISTRATION
OMAR CHRISTELLE	Rectorat Académie Orléans-Tours ORLEANS CEDEX 1	ATTACHE D'ADMINISTRATION
PATAULT HERVE	Lycée professionnel Philibert de l'Orme LUCE CEDEX	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
PESTEL MAUD	Rectorat Académie Orléans-Tours ORLEANS CEDEX 1	INGENIEUR D'ETUDES DE CLASSE NORMALE DU MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
PEYHARDI BENOIT	Collège George Sand LA CHATRE	PERS DIRE CLAS NORM

Examinateur	Etablissement	Corps grade
PINTO DOS SANTOS LENITA	Collège Frédéric Bazille BEAUNE LA ROLANDE	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
POREZ FREDERIC	Lycée général et technologique Charles Peguy ORLEANS CEDEX 2	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE NORMALE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
SOUBIEUX CHRISTIAN	Collège Alain Fournier ORLEANS	ATTACHE PRINCIPAL D'ADMINISTRATION
SURGET JOHAN	TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BLOIS	GREFFIER
TESSIER CAMILLE	LYCEE BENJAMIN FRANKLIN ORLEANS	SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE CLASSE SUPERIEURE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENS. SUPERIEUR